

Compte Rendu Assemblée Générale Extraordinaire 2022

Je déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire 2022 ouverte.

Début : 18H05

Fin décembre le CIL a perdu un Ami, un Soutien sans faille pour la conduite du Cil des Favières. Pierre Morello, notre 1^{er} Vice-président, Secrétaire Général et Ancien Président de notre Association pendant plus de 20 années.

C'était un homme qui aimait être au service des autres, toujours présent pour faire valoir les droits et les attentes des Habitants auprès des Elus Locaux, Régionaux, voire Nationaux.

Il est l'exemple même de la vie participative locale et de la solidarité.

- Un grand Merci, « Pierre », pour tout ce tu as fait toutes ces années afin d'améliorer le « mieux vivre » des Résidents des quartiers : Toulonnais, Valettois et Revestois.

PRESENTATION DU RAPPORT MORAL 2022

Par le Président du CIL.

PRESENTATION DU SITE WEB

Par le Web Master du CIL.

Rapport moral et d'activités 2022

Mesdames, Messieurs,

Merci, à vous tous présents ce soir, d'apportez votre soutien aux Bénévoles qui s'investissent et donnent de leur temps pour faire vivre et améliorer nos quartiers.

Merci à vous toutes et tous d'avoir répondu à notre invitation. Cela prouve l'intérêt que vous portez à votre CIL et nous encourage à continuer notre action mise au service de notre grand Secteur Intercommunal Toulonnais, Valettois et Revestois.

Présentation du Secteur 548 Habitations:

- Toulon 130 habitations (37 CIL Toulonnais)
- La Valette du Var 415 habitations (14 CIL Valettois)
- Le Revest les Eaux 3 habitations (1 CIL Revestois, le notre)

Réunions participatives et Festivités effectuées par le CIL :

- *Conseil d'Administration* des Elus du CIL, séances trimestrielles ou à titre exceptionnel.
- *Visite de Terrain* Trimestrielle (Commune de Toulon).
- *Conseil de Secteur*, sur convocation (Commune de Toulon),

- *Opération « Cadre de Vie »* annuelle (Commune de La Valette Du Var),
- *Opération « Coudon Propre »* annuelle (Commune de La Valette Du Var),
- *Festivité, pot de l'amitié* annuelle au Centre Aéré « Jean Gravand » de Tourris lors de l'AG et RP,
- *Repas annuel* du Conseil d'Administration.
- *Fête des voisins* (l'étendue du CIL étant conséquent, chaque quartier ou lotissement organise, à leur propre initiative, ce moment de convivialité).
- *Challenge de l'Amitié* (participation des Associations Valettoises).

Le Cil c'est doté d'un site web « cilfavières.fr », prenez le temps de le consulter.

Vous y trouverez :

L'historique du secteur, les métiers locaux d'antan, la vie des quartiers, les infos utiles, toutes les actualités, les dossiers « chauds » concernant votre commune et votre quartier, l'organisation de notre association avec ses rapports d'AG, les liens avec les diverses municipalités, les numéros d'urgence et bien plus encore.

A partir du site:

- Vous pourrez cotiser pour votre adhésion au Cil, (en toute sécurité informatique par l'intermédiaire de notre partenaire « HelloAsso »). (Vous les Adhérents faites de la pub, autour de vous, pour adhérer au Cil car au plus nous sommes nombreux au plus nous avons de poids vis-à-vis des Elus).
- Vous pouvez nous soumettre vos doléances et vos questions. ***C'est très important pour nous.***
 - La « collecte d'informations » est toujours d'actualité. N'hésitez surtout pas. Ces demandes concernent tous les « problèmes » qui vous interpellent au quotidien.
 - Soumettez-nous vos « questions », vos « idées », vos « propositions ». Faites les remonter au CIL par notre Site Web, ou par mail, afin de pouvoir les traiter directement ou les soumettre aux responsables techniques voire aux Elus.
- Rappel important : le CIL ne traite pas les affaires d'ordre privées ni politiques.

Merci à Mr Martinez Jean-Pierre Vice-président du CIL et notre Web Master, le concepteur du site web.

Un grand merci pour son excellent travail de création et surtout d'enrichissement du site. C'est une tâche sans fin et demandant une maîtrise certaine.

Deux outils sont à votre disposition pour tous problèmes concernant la ville de La Valette:

- « Allo Mr Le Maire »,
 - et « l'application citoyenne ».
- Servez-vous de ces outils de communication de proximité qui ont prouvé leur efficacité.
Leurs coordonnées sont sur le site Web du CIL / onglet « Liens Utiles ».

TRAVAUX REALISES DEPUIS L'AG DE JUIN 2019, 2020 et 2021 n'ont pu se tenir (raisons sanitaires).

Réseau Mistral :

1. Création d'un arrêt de bus avec abris bus, face au N° 601 Route de Tourris avant les poubelles pour (bus 121 scolaire). Nom de l'arrêt : « Fort Coudon » (Aménagement de l'espace arrêt du bus (trottoirs) exécuté par le Centre Technique Métropole de La Valette Mr Pellegrin et le Réseau mistral).
2. Mise en place d'un abri bus sur l'arrêt « Coudon 2 » « carrefour de la route du fort Coudon ». (Aménagement de l'espace arrêt du bus (trottoirs) exécuté par le CTM La Valette et le Réseau mistral).
3. Echange de l'abris bus « Coudon 2 » : suite à l'incendie d'un véhicule à proximité. (Réseau mistral).

Service Technique Métropole de La Valette du var :

1. D446 Route de Tourris Inondations :
Aménagement de l'évacuation des eaux pluviales entre le N°642 et le N° 805.
2. Signalisation routière :
Mise en place de panneaux de signalisation sur la D446 Route de Tourris, signalant la limitation de vitesse des VL et PL à « 50 Km/h ».
3. Tri sélectif :
Mise en place d'un container à habits au cimetière de tourris.
4. Ancien Chemin du Revest les eaux à la Valette du Var :
Ecoulement des eaux pluviales venant de l'Ubac Nord Faron, mise en place de gabions de retenue des eaux pluviales du ravin, l'aménagement des fossés et la remise en état du chemin (goudronnage) effectué par le Centre Technique Métropole Toulonnais.
5. Sécurisation Routière du rond-point de la Route du Fort Coudon :
Mise en place de panneaux de signalisation réglementaires. (Descente du Fort Coudon). **2 Fois !!!**
6. Sécurisation de la sortie du N° 642 Route du fort Coudon :
Mise en place d'un miroir routier. (Mesure sans effet probant).

Mairie de La Valette du var :

1. Clôtures d'enceinte du Centre Aéré Jean Gravrand :
Réfection de l'ensemble des clôtures d'enceinte du centre aéré de Tourris (sangliers).
2. Nettoyage et ramassage des dépôts sauvages au Mont Coudon :
Opération « Coudon Propre » effectuée le samedi 06 novembre 2021, et organisée par la Mairie de La Valette Du Var.

Fibre Orange :

1. Fin des travaux de la Fibre optique non sans mal :
Quartier des Favières : D 446 Route de Tourris, **Chemin italo Ciambellotti**,
Quartier des 3 Chabertes : Route de Tourris, D446 Route du Fort Coudon, Ancien Chemin de la Vieille Valette, Ancien Chemin de Tourris.
2. Relais 4G Orange:
Quartier de La Chaberte haute, mise en place d'un relais 4G au niveau du grand virage de la Route de Tourris, desservant l'Ubac Faron, les quartiers Est de Dardennes, Les Favières et tout le quartier des 3 Chabertes.

Carrière de Tourris(Soméca) & (Métropole Valettoise):

1. Reprise des enrobés quartier « la Chaberte » :
Remise en état partielle et regoudronnage de la chaussée sur la portion allant du N° 1970 (centre aéré) jusqu'au secteur de l'arrêt de bus « ancien chemin de tourris ».
2. Sécurisation des sorties des N° 1970, 1974 et 1977 Route de Tourris :
Création d'un plateau traversant avec passage piétonnier surélevé au niveau du centre aéré.

Travaux additionnels pris en compte et qui seront réalisés en 2022 :

- Sécurisation de la sortie du 642 Route du fort Coudon D446. Déplacement de poubelles afin de permettre aux Résidents de s'engager en toute sécurité sur la D446. (visibilité nulle des véhicules venant de La Valette).
- Rond-point du col des Chênes.
- Changement des têtes de containers semi-enterrés. (tous les containers du quartier nord-ouest Valettois : Nbr 12 courant 2022).
Une expérimentation et un sondage sur un prototype ont été effectués auprès des utilisateurs concernés pour critiques et améliorations. (Cimetière de Tourris)
 - ✓ *Augmenter la capacité de l'orifice* du container pour loger des sacs de 100 Litres.
 - ✓ *Commande d'ouverture* du couvercle en position haute en « mains libres ».
 - ✓ *Conserver la fermeture* du couvercle avec « frein de chute ».

Un grand merci pour votre écoute.

Fait à la Valette du Var le : jeudi 24 février 2022

Robert GAVIN
Président du C.I.L.



Thierry GOUEROU
Secrétaire Adjoint du C.I.L.



BILAN FINANCIER DE L'ASSOCIATION :

Notre Trésorier, nous présente le rapport financier arrêté au jeudi 24 Février 2022. (annexe 1)

- Passons au vote du bilan financier

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

ADHESION AU CIL:

La cotisation annuelle reste inchangée à 5 Euros.

- Passons au vote du montant de la cotisation :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION :

Les nouveaux statuts ont été diffusés aux adhérents de l'association pour consultation et approbation. Ce vote justifie la tenue d'une AGE, conformément aux anciens statuts du CIL (Article 14).

- Passons au vote des nouveaux statuts.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Un Membre du CA est démissionnaire et ne se représente plus à sa réélection :

Mme Mellière Claudine, notre ancienne Trésorière, membre du Bureau et du Conseil d'Administration du CIL depuis de très nombreuses années.

Merci à vous, Madame et à votre Epoux, pour toute l'énergie et le temps passé que vous avez consacrés, toutes ces années, à faire vivre notre CIL.

Tous les autres Membres démissionnaires du Conseil d'Administration se présentent à leur réélection.

- Passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. MERCI

Bienvenue à nos nouveaux Membres, leur élection sera actée lors de notre prochain CA.

La Réunion Publique 2022 se tiendra le jeudi 22 septembre à 18H00 au Centre Aéré Jean Gravrand de Tourris, en présence des Elus Toulonnais, Valettois et Revestois.

PRESENTATION DES DEMANDES DE TRAVAUX 2022 : (diaporama)

Par le Président du CIL.

I. Bilan du déploiement de la « Fibre Optique Orange»
(Orange, Toulon & La Valette du Var) :

Quartiers Toulonnais et/ou Valettois de Gaudissard, St Honorat, La Sorbière, Pas du Louchon, Chemin de la Caladette, Chemin Italo Ciambellotti, la D46 Route des Favières, la D46 Route de Dardennes, l'Ancien chemin de La Valette au Revest, La Mourelette. (Évoqué en AG 09/2018 et AG 06/2019).

Question :

Etat d'avancement des travaux du déploiement de la Fibre Optique aérienne ?

II. Ordures ménagères, tri sélectif « Ancien Chemin du Revest à La Valette » :
(Métropole, Toulon & La Valette du Var) :

- Les Riverains Valettois, côté droit de la chaussée, demandent le tri sélectif.
 - Les Riverains Toulonnais, côté gauche de la chaussée, ont le tri sélectif.
- Le ramassage des containers à ordures ménagères s'effectue par deux sociétés différentes.

Demande :

Le CIL propose une gestion intercommunale des « containers individuels » et du « Tri sélectif ».

III. Pollution de la D46, voie de Contournement du Mont Faron « Vignettes Crit'Air »
(Métropole TPM, Toulon, La Valette Du Var & Le Revest Les Eaux) :

Les véhicules très polluants (*vieux diésel, poids lourds, les vieilles motos pétaradantes*) voulant traverser « l'Aire Toulonnaise » seront **contraints** d'emprunter la Départementale 46 « voies de déviation S1-S2 du Nord-Faron » Cf. à l'article de Var-Matin publié le mercredi 14 octobre 2020. Cet apport, nouveau de véhicules s'ajoutera au flux routier existant.

Les Quartiers et Lieux-Dits Intercommunaux, à forte population, concernés par cette déviation sont :

- L'Escaillon Pont-Neuf, La Rivière Neuve, Les Routes, Le Bas Faron, Le Jonquet, St Pierre-Vallée des Moulins, Ubac-Nord Faron, Dardennes, La Ripelle, la Mourelette, Les Favières, St Joseph, Baudouvin, Roberti, l'avenue de la Libération jusqu'au giratoire de La Bigue-Nord.

Question :

Ne déplace t'on pas le problème d'excès de pollution atmosphérique sur la voie de contournement « S1-S2 » du Mont Faron ?

IV. Sécurité Routière de la D46 Route des Favières et Route de Dardennes
(Conseil Départemental, Toulon, La Valette Du Var & Le Revest Les Eaux) :

La vitesse excessive, le non respect des interdictions de doubler, les flux croissants de poids-lourds, des véhicules légers, des cyclistes et nouvellement des trottinettes électriques accroissent l'insécurité routière sur la Départementale 46 route de Dardennes.

Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13900 Véhicules / jour sur la Route des Favières et 9400 Véhicules / jour sur la Route de Dardennes. Le flux routier en 2021 est en constante augmentation, aujourd'hui (aménagement de l'A57 jusqu'en 2025) et surtout demain (mesure Crit'Air) ?

- L'aménagement routier de la D46 Route de Dardennes, du Col des Chênes à la Zone Commerciale de la Ripelle (demandé en AG 09/2018 et AG 06/2019) devient incontournable:
 - Elargissement de la voie.
 - Création de pistes cyclables.
 - Installation d'un éclairage public sur la totalité de la route départementale.

Question :

Quand sera programmé l'aménagement routier de la D46 « Route de Dardennes » ?

V. **La sécurité des Résidents, des quartiers Nord-Ouest Valettois et Revestois de Tourris, est mise en danger (Le Revest Les Eaux):**

Lors du blocage accidentel de la Départementale 446 et de la Route de Tourris, les automobilistes ont été déroutés par la voie de contournement unique passant par la Commune du Revest Les Eaux « Chemin du FIERAQUET - Les hauts de la Route de TOURRIS».

Constat a été fait que certains Habitants n'ont pu rejoindre leurs résidences car Le dit chemin s'est avéré impraticable aux véhicules de type « urbains ».

Qu'en serait-il advenu si une intervention vitale de secours aux personnes ou aux biens s'imposait ; SOS Médecin, Ambulances, Samu, Pompiers, Véhicules de Police ?

La sécurité des personnes et des biens est mise en danger.

Demande:

L'état de dégradation avancé, du Chemin « FIERAQUET » nécessite sa remise en état urgente.

VI. **Sécurité routière « Départementale 446 » (Métropole & La Valette Du Var) :**

- La signalisation routière et le marquage au sol ne sont plus adaptés à la circulation sur la D446. (demandé en AG 09/2018 et AG 06/2019)

Demande 1:

Redéfinition de la signalisation routière et peinture des marquages au sol sur l'ensemble de la D446.

- Les poids-lourds empruntant la D446 et la Route de Tourris ne respectent pas les horaires de circulation autorisés de 6H00 à 18H00 (Arrêté Municipal 2016 P180 de La Valette Du Var).

Demande 2:

- Marquage des Heures autorisées par des signalisations réglementaires (Cf. à l'art 3).
- Contrôle du respect des horaires par la Police Municipale de La Valette Du Var (Cf. à l'art 4).

VII. **Sécurité des randonneurs « Départementale 446 » (Métropole & La Valette du Var) :**

- Le nombre de randonneurs étant en constante augmentation sur la D 446, la création d'une piste pédestre côté gauche de la chaussée, à partir du N° 1080 jusqu'au N° 1350 est indispensable afin d'assurer la sécurité des marcheurs.

Demande :

Création d'une piste pédestre sécurisée en revêtement stabilisé non bitumeux.

VIII. **Sécurité des piétons « Route de Tourris » (Métropole & La Valette du Var) :**

- La sécurité des piétons n'est pas assurée du N° 1970 « Centre aéré de Tourris Jean Gravand » jusqu'à l'arrêt de bus « Ancien Chemin de Tourris » situé au N° 2232. (Évoquée en AG 06/2019).

Demande :

Création d'une piste pédestre sécurisée côté droit de la chaussée, en revêtement stabilisé non bitumeux..

IX. **Propreté du Coudon, surveillance et sécurisation (La Valette du Var) :**

- Les dépôts sauvages sur les pentes du Coudon, classé « Natura 2000 » sont toujours d'actualité. Malgré l'élan de solidarité « Opération Coudon Propre », la présence de gravats et de détritux en tous genres sont toujours déposés. Certains pollueurs ont la mauvaise habitude de considérer la forêt comme une décharge publique.

Demande :

Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au carrefour de la Route du Fort Coudon, au niveau des N°1-7, afin de dissuader ou de verbaliser les pollueurs.

**X. Rond-point du « Cimetière de Tourris »
(Métropole & La Valette du Var) :**

- Ce rond-point est fortement dégradé, les bordures des ilots directionnels sont détruites par les véhicules de fort tonnage. Certains véhicules prennent le rond-point en sens inverse. Une végétation abondante et non taillée empiète sur la chaussée.

Demandes :

- Remise en état de la chaussée.
- Revoir la conception des terre-pleins du rond-point afin d'empêcher les véhicules de contourner et de détériorer les séparateurs de voies.
- Tailler la végétation des bas côtés et réaménager la pastille centrale.

**XI. Centre de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif « cimetière de Tourris »
(La Valette du Var) :**

- Ce lieu de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est une poubelle à ciel ouvert. Certains riverains font preuve « d'incivisme persistant ». Des dépôts en tous genres jonchent le trottoir, malgré la proximité de la déchetterie communale.

Demande :

Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au rond-point du cimetière de Tourris. Surveillance des incivilités et verbalisations des contrevenants (évoquée en AG06/2019 et lors de l'opération de Cadre de Vie de 2019).

** REMARQUES & DEMANDES DIVERSES DES PARTICIPANTS A L'AGE :**

1. Démarrage des travaux du Rond point du col des chênes :

Le projet du rond-point est retardé, administrativement, pour une demande de financement pour la réalisation d'une tranchée Erdf. (Implantation d'un transformateur électrique, alimentant le futur lotissement « la Cerisaie »).

La réalisation des travaux du rond-point, devrait débuter courant premier semestre 2022.

Action à mener :

- Prendre contact avec les Autorités concernées afin d'accélérer les démarches administratives.
- Prendre contact avec le Département (date du début du chantier).

2. Chemin de Gaudissart & St Honorat :

- Manque de visibilité routière dans certains virages.
- La largeur du chemin ne permet pas le croisement de deux véhicules.
- Nettoyage des abords, élagage des arbres et coupe des haies.
- Demande d'élargissement du chemin de Gaudissart & St Honorat.

Action à mener :

Inscrire cette demande à l'ordre du jour de la Réunion Publique 2022

3. Chemin d'accès aux habitations du N° 2090 Route de Tourris :

- Suite aux travaux de goudronnage de la Route de Tourris, la chaussée a été surélevée et l'écoulement des eaux pluviales se fait sur le chemin d'accès aux habitations.
 - Demande de canaliser l'eau dans le caniveau afin d'éviter le débordement et la détérioration du chemin.
- Nota :** La demande est liée à la proposition de « Création d'une piste pédestre sécurisée côté droit de la chaussée, en revêtement stabilisé non bitumeux ». (Inscrite au cahier de travaux 2022 demande VIII).

Action à mener :

Prendre contact avec le service de la Métropole Valettoise afin de prioriser la demande.

4. Clôture d'enceinte du Centre Aéré « Jean Gravrand » :

- Les sangliers sont de retour au sein du centre aéré. La réparation des trous n'a pas résisté aux assauts des animaux.

Action à mener :

Avertir le service municipal, concerné, de La Valette Du Var.

5. **Bâchage des camions transportant les matériaux de la carrière :**

Malgré l'arrosage, sur site, des matériaux transportés, bon nombre de véhicules ne sont pas bâchés et occasionnent des épandages aériens de sable sur la D446, Route de Tourris.

Action à mener :

Prise de contact avec la Soméca afin de faire un rappel sur les consignes du « bon conducteur ».

6. **Arrêt de bus « Coudon 1 » du N° 901 D446 Route du Fort Coudon :**

Mise en place d'un abri bus avec éclairage « solaire » afin de sécuriser et abriter les scolaires et les voyageurs en période hivernale.

Action à mener :

Prendre contact avec le réseau Mistral.

7. **Arrêt de bus « Coudon 2 » Route du Fort Coudon :**

Echange de la vitre cassée de l'abri bus.

Action à mener :

Prendre contact avec le réseau Mistral.

8. **Rond-point du Fort Coudon :**

Les travaux de RTE d'enfouissement d'une ligne à haute tension, devant l'arrêt de bus « Coudon 2 », sont achevés mais le goudronnage des tranchées n'a pas été effectué.

Demande :

Goudronnage des tranchées et remise en état de la chaussée.

Action à mener :

Prendre contact avec RTE.

9. **D46 Route des Favières Secteur Toulonnais :**

Nuisances sonores accrues, bruit d'échappement « libre » des voitures et des 2 roues le Week-end.

Demande :

Contrôles plus fréquents par la Gendarmerie Nationale ou la Police Municipale Toulonnaise.

Action à mener :

Prendre contact avec le service chargé des CIL toulonnais et la PM.

Je déclare l'Assemblée Générale Exceptionnelle clôturée.

Fin : 19H30

Fait à la Valette du Var le : jeudi 24 février 2022

Robert GAVIN
Président du C.I.L.



Thierry GOUEROU
Secrétaire Adjoint du C.I.L.



Compte Rendu Rencontre Publique suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire 2022

Listes des Personnes présentes à la Réunion Publique du Jeudi 22/09/2022

LA VALETTE-DU-VAR	
Mr Thierry ALBERTINI - Maire de la Valette-du-Var - Vice-président du conseil départemental du Var - Vice-président métropolitain TPM	P
Mr Bernard ROUX - Adjoint au Maire de La Valette du Var - Finances – Suivi des compétences de la Métropole – Systèmes d'information	P
Mr Jean-Marc LUCIANI - Adjoint au Maire de La Valette du Var – Police municipale	P
Mme Roseline MOULARD - Conseiller Municipal déléguée La Valette-du-Var – Vie des quartiers	P
Mme Virginie BRICY - Conseiller Municipal associée La Valette-du-Var – Vie des quartiers	P
Mr Thierry CAMPUS – Chef du Cabinet de Mr le Maire de La Valette Du var - Conseiller Municipal Mairie de Toulon Police Municipale	P
TOULON	
Mme Manon FORTIAS- Conseiller Départemental –Conseiller municipal Toulon Bâtiments scolaires	P
Mme Pascale JANVIER- Adjoint Démocratie participative – CIL.	P
Mr Amaury CHARRETON - Adjoint au Maire de Toulon - Chargé des réseaux fibres	P
Mr Bertrand SEVIN - Mairie de Toulon – Relation avec les CIL	P
Mr Christophe CHARPENTIER - Adjoint Chef de Pôle technique D.D.T.M	P
Mr Stéphane NICOLLE- Directeur Service Proximité & Relation avec les CIL	P
Mr Pascal VERCELLONI- Chef du Service proximité voirie	P
Mr Jean-Michel VIOLA- Service proximité voirie	P
LE REVEST LES EAUX	
Mr Ange MUSSO - Maire du Revest les Eaux – Vice-président Métropole TPM	Absent
INTERVENANTS	
Mr De MURCIA- Frédéric Chargé d'affaire Chef de projet « Orange »	P
Mr FACQUEZ- Pascal Ingénieuriste Déploiement Réseau Var « Orange »	P

Je déclare la Rencontre Publique ouverte.

Début : 18H00

Mesdames et Messieurs les Résidents de notre secteur,
Le CIL Intercommunal des Favières se félicite de votre présence en nombre .

Je tiens à remercier tout particulièrement de leurs présences :

- Monsieur le Maire de La Valette Du var, Vice-président du Conseiller départemental, Vice-président Métropolitain TPM,
- Madame la Conseillère Départementale du Var,

Votre présence démontre toute l'importance que vous portez à la démocratie participative et à la communication.

Merci à :

- Mesdames et Messieurs les Elus Municipaux et Métropolitains,
- Mesdames et Messieurs les Techniciens Métropolitains & Municipaux,
- Madame Janvier (Adjoint en Mairie de Toulon) Chargée des CIL
- Madame Mulard (Elue en Mairie de La Valette du Var) Chargée des CIL
- Aux Intervenants Mr De Murcia et Mr Facquez d'être venus à notre rencontre afin de nous éclairer sur les problèmes et les points particuliers de la fibre optique.

Mesdames, Messieurs,

Nous commencerons par les questions concernant la ville de Toulon et les éléments communs aux 3 municipalités. Les questions concernant, uniquement, les autres Municipalités seront traitées dans la continuité.

Mme Janvier

Si vous avez des questions personnelles ou d'intérêt général vous pouvez après la réunion vous rapprocher de ma collaboratrice et vos demandes seront traitées et remontées vers votre Président.

Le Président

Nous commençons par la première question

I. Bilan du déploiement de la « Fibre Optique Orange» **(Orange, Toulon & La Valette du Var) :**

Quartiers Toulonnais et/ou Valettois de Gaudissard, St Honorat, La Sorbière, Pas du Louchon, Chemin de la Caladette, Chemin Italo Ciambellotti, la D46 Route des Favières, la D46 Route de Dardennes, l'Ancien chemin de La Valette au Revest, La Mourelette. (Évoqué en AG 09/2018 et AG 06/2019).

Question :

Etat d'avancement des travaux du déploiement de la Fibre Optique aérienne ?

Mr Charreton

Nous sommes sur Toulon en zone urbaine, l'Etat a confié le déploiement de la fibre à Orange.

La fibre c'est des travaux aériens et souterrains. On a l'objectif de finir de raccorder la ville en 2023 (119000 points raccordés). Concernant de votre secteur est à un niveau plus qu'acceptable.

Mr De Murcia

Orange a mis des moyens énormes pour fibrer votre secteur, car l'infrastructure est très compliquée et principalement en déploiement aérien et de gros de génie civils.

Si des personnes ne sont pas encore raccordées à la fibre il faudra vous rapprocher du Président Gavin ou de Mr Martinez afin de leurs donner vos coordonnées personnelles afin de me les transmettre. Orange s'engage à effectuer les travaux dans un délais de 6 mois. La partie de la D46 Route des Favières, les quartiers de St Honorât et Gaudissard sont en train d'être finalisés.

Le Président

Je voudrai remercier la société Orange de nous avoir installé un émetteur sur la hauteur de La Chaberte. Cet émetteur permet aux résidents de l'Ubac-Nord Faron et a ceux résidants en limite de la D46 route des Favières de sortir de la zone d'ombre.

Mr De Murcia

Pour le cuivre fin de la commercialisation 2026. Nous irons jusqu'aux maisons particulières. En 2023 nous allons sécuriser nos infrastructures et consolider les divers coffrets de distribution de la fibre.

II. Sécurité Routière de la D46 Route des Favières et Route de Dardennes **(Conseil Départemental, Toulon, La Valette Du Var & Le Revest Les Eaux) :**

La vitesse excessive, le non-respect des interdictions de doubler, les flux croissant de poids-lourds, de véhicules légers, de cyclistes et nouvellement les trottinettes accroissent l'insécurité routière sur la Départementale 46.

Le recensement effectué en septembre 2016, pour la société Soméca « carrière de Tourris », a comptabilisé un flux de 13900 Véhicules / jour sur la Route des Favières et 9400 Véhicules / jour sur la Route de Dardennes. Le flux routier en 2021 est en constante augmentation, aujourd'hui (aménagement de l'A57 jusqu'en 2025) et surtout demain (mesure Crit'Air) ?

- L'aménagement routier de la D46 Route de Dardennes, du Col des Chênes à la Zone Commerciale de la Ripelle (demandé en AG 09/2018 et AG 06/2019) devient incontournable :
 - Elargissement de la voie.
 - Création de pistes cyclables.
 - Installation d'un éclairage public sur la totalité de la route départementale.

Question :

Quand sera programmé l'aménagement routier de la D46 « Route de Dardennes » ?

III. Pollution de la D46, voie de Contournement du Mont Faron « Vignettes Crit'Air » **(Métropole TPM, Toulon, La Valette Du Var & Le Revest Les Eaux) :**

Les véhicules très polluants (*vieux diésel, poids lourds, les vieilles motos pétaradantes*) voulant traverser « l'Aire Toulonnaise » seront **contraints** d'emprunter la Départementale 46 « voies de déviation S1-S2 du Nord-Faron » Cf. à l'article de Var-Matin publié le mercredi 14 octobre 2020.

Cet apport, nouveau de véhicules s'ajoutera au flux routier existant.

Les Quartiers et Lieux-Dits Intercommunaux, à forte population, concernés par cette déviation sont :

- L'Escaillon Pont-Neuf, La Rivière Neuve, Les Routes, Le Bas Faron, Le Jonquet, St Pierre-Vallée des Moulins, Ubac-Nord Faron, Dardennes, La Ripelle, la Mourelette, Les Favières, St Joseph, Baudouvin, Roberti, l'avenue de la Libération jusqu'au giratoire de La Bigue-Nord.

Question :

Ne déplace-t-on pas le problème d'excès de pollution atmosphérique sur la voie de contournement « S1-S2 » du Mont Faron ?

Mr Albertini

Une partie de la Métropole aura une zone de faible émission imposée par l'Etat, la ville de La Valette pensait que ce serait 100Mètres de part et d'autre de l'autoroute. Nous sommes en train de travailler sur ces zones et aujourd'hui elles ne sont pas définies. Après décisions nous reviendrons vers vous pour vous communiquer les circuits de contournements et zones à faible émissions.

Mme Fortias

Mr le Président Falco va rencontrer, mardi prochain, Mr le Préfet afin de définir le périmètre. Nous resterons sur un secteur très restreint et permettrai aux Cil de ne plus avoir de souci.

Mr Albertini

Pour la D46 et son élargissement, demandé depuis 35 ans, le Département a un projet entre la Ripelle et le rond-point du Col des Chênes, fin des travaux avril 2023, et en même une piste cyclable. Aujourd'hui je ne peux pas vous donner une date effective de travaux mais quand la décision sera actée on viendra vous présenter les études et la programmation des travaux.

Le Président

Concernant la pollution de la voie de contournement, nous avons demandé une concertation avec la Métropole afin d'informer tous les Cil et Associations concernés par la ZFE. A cette fin nous avons convenu Mme Janvier et moi-même que le Cil des Favières fasse une demande auprès du service des Cil des Toulon afin de demander à la Métropole une information de concertation citoyenne.

Mme Janvier

Effectivement nous nous sommes entendus pour convenir d'un échange avec les divers Cil et Fédération. Avec Manon Fortias nous allons organiser un temps d'échange, une réunion d'information sur le sujet. Nous

allons répondre aux questions qui vous interpellent le plus souvent et de vous accompagner tout au long de ce dossier, jusqu'à la mise en place de cette mesure.

Mme Fortias

Qui s'impose à nous car elle est une obligation réglementaire de la Métropole.

Mr Albertini

Le Président et les Vice-présidents de la Métropole n'ont pas totalement décidés de la zone et en présence de Mr le Préfet il y aura une réunion afin de définir une zone test et non pas une zone étendue avec des dérogations pour les artisans et les commerçants.

Mme Fortias

Un autre paramètre est à prendre en compte est la guerre en Ukraine car les composants électroniques pour les véhicules propres mettent du temps à se fabriquer. Les délais de fabrication de ces véhicules sans trouvent allongés et ne favorisent pas l'achat de nouvelles voitures moins polluantes par les particuliers.

IV. Ordures ménagères, tri sélectif « Ancien Chemin du Revest à La Valette » : **(Métropole, Toulon & La Valette du Var) :**

- Les Riverains Valettois, côté droit de la chaussée, demandent le tri sélectif.
- Les Riverains Toulonnais, côté gauche de la chaussée, ont le tri sélectif.

Le ramassage des containers à ordures ménagères s'effectue par deux sociétés différentes.

Demande :

Le CIL propose une gestion intercommunale des « containers individuels » et du « Tri sélectif ».

Mr Albertini

Un renouvellement de contrat pour 2023 est en cours. Il va permettre de modifier certaines zones et d'en intégrer d'autres. Le tri se fera aux portes à porte comme celui actuel de Toulon afin de permettre une harmonisation du ramassage des ordures ménagères.

Un Résident du Quartier Gaudissart

Le Chemin de Gaudissard appartient à la ville de Toulon mais on ne voit jamais personne venir l'entretenir. La Valette vienne mais nous disent c'est Toulon.

Mr Albertini

La Sorbière, Gaudissart, La Caladette, l'ancien Chemin du Revest, on a des limites qui sont compliquées. Le Gaudissard fait limite.

Mme Janvier

Je vous propose monsieur, c'est de nous donner votre adresse afin d'essayer de résoudre le problème. Voir comment s'organise le ramassage, l'entretien autour de chez vous. Tout ceux qui sont concernés par ce cas sont priés de se rapprocher de la secrétaire afin de donner vos coordonnées.

Le Président

L'année dernière l'antenne de la Métropole de La Valette a effectué le nettoyage et l'entretien des abords de ce chemin sur ma demande. Le problème n'est pas nouveau. L'élargissement du chemin est toujours d'actualité et sa réalisation est très compliquée.

Mr Albertini

Avec la Ville de Toulon on très bien faire un conventionnement en déterminant les attributs de chaque antenne de la Métropole. Nous devons faire une rencontre afin de faire une convention.

Un Résident du Quartier Gaudissart

L'année dernière un fil de l'ADSL a été arraché par un camion et nous sommes restés 3 mois sans aucun réseau. Personne n'est venu malgré des appels aux fournisseurs. De même nous sommes inondés fréquemment, un mur en pierre qui s'écroule, les poubelles un ça passe un coup ça ne passe pas. Merci de faire quelque chose pour nous.

Mme Fortias

On va venir vous voir sur site et on va organiser une réunion avec les parties prenantes.

Le Président

Comme vous pouvez le comprendre c'est en venant aux réunions exposer vos problèmes aux Elus que vos problématiques trouvent une réponse et que tous vos soucis soient résolus.

Je n'ai eu de votre quartier qu'une demande émanant d'une Dame qui voulait que le chemin soit nettoyé. Les travaux d'entretien ont été faits.

Je le répète venez aux réunions et faites remonter les doléances au cil des Favières vous serez écouté et nous mettrons tous en œuvre afin de vous satisfaire.

M. Bruxaux

M. le Maire est au courant, nous nous étions vu au cimetière de Tourris lors d'une réunion sur site.

Il est insupportable, beaucoup de camions et de véhicules circulent sur la D46 ce qui occasionne des gênes au niveau du bruit et de l'insécurité routière de jour comme de nuit, le Week-end à cause de la centrale de goudronnage pour l'autoroute entre autres.

Beaucoup de gens du quartier sont concernés, mais c'est surtout l'incivilité des deux roues et surtout les motos qui font des roues arrière et doublent dans les virages à vive allures. Ils roulent du rond-point Soldani au bar des Chênes à des vitesses atteignant 100 à 110 Km/h en doublant sur les bandes blanches continues. Constat que les services de police ne peuvent rien faire. Aujourd'hui nous nous tournons vers les Elus car deviens insupportable. Les Résidents de ce secteur sont à la limite de faire un coup de force, mais par respect pour les Elus nous vous alertons afin que vous agissiez.

Mr Albertini

Il y a plusieurs niveaux, le dimanche et le Week-end il y a les deux roues qui viennent faire des rodéos au niveau de la carrière de tourris. Nous avons fait une intervention avec les deux polices Municipales du Revest et de La Valette et la Nationale afin de contrôler ces motos. Plusieurs ont été mises en fourrière et plus de 120 Procès-verbaux ont été dressés. Une deuxième intervention a été programmée le WE suivant. Et bien-sûr le gêne est là à la montée et à la redescende de la D446 vers La Valette ou Toulon. Il faut s'avoir que l'ordre est donné de ne pas intervenir sur ceux qui forcent les barrages. C'est une question de sécurité. Nous à la Valette on a une brigade motorisée qui effectue des rondes et nous allons avec mon Adjoint à la Police mener des contrôles le WE sur le secteur.

Deuxième problème concernant les véhicules tous type qui vont trop vite, nous avons des moyens de contrôle de vitesse, un cinémomètre. On y travaille et nous faisons des points fixes et des PV sont dressés surtout dans les zones à 30 Km/h.

Au niveau au-dessus les camions, avec la carrière et les sociétés de transport on a de nombreuses réunions. Des rappels sont faits très fréquemment et la Someca fait signer une charte de bon conducteur à chaque chauffeur.

Rappel est fait sur la vitesse le bâchage des bennes, le respect des horaires. Nous avons des camions qui circulent la nuit pour transporter le goudron pour l'autoroute. Il faut savoir que nous étions opposés à ce projet mais la préfecture nous l'a imposé. Lors de l'arrêt définitif des travaux de l'A57 la centrale à bitume quittera définitivement son emplacement à Tourris. Il y avait une zone d'ombre sur une quantité de goudron en supplément de celui de l'A57 (19000 Tonnes). Nous avons fait un courrier commun avec M. Le Maire du Revest afin d'alerter M. Le Préfet. Accord nous a été donné sur l'arrêt de la centrale sans prolongation. On va demander à la police municipale de faire un point fixe pendant 15 jours, un le matin, un l'après-midi, afin de contrôler les vitesses et les incivilités. Il faudra répéter ces mesures car si les chauffeurs sentent que l'on lâche la pression ils reprennent leurs habitudes et ne respectent plus les bons usages routiers.

Un Résident

Il faudrait installer un radar de zone sur la D48 car c'est le seul moyen pour contraindre les véhicules à respecter les limitations de vitesse. Nous ne voulons pas des mesures ponctuelles mais pérennes dans le temps et efficaces.

Mr Albertini

Les Radars fixes et de Secteur ne sont pas du ressort de la Municipalité ni de la Métropole c'est au niveau de la Préfecture. On va faire un courrier commun, Toulon, le Revest et La Valette à la Préfecture afin de faire une demande commune pour un radar de secteur.

Je suis très heureux de vous voir aussi nombreux à cette réunion, car cela démontre l'intérêt que vous portez à votre quartier et à la vie participative. Il est plus intéressant d'écouter vos propos que de les lire sur les réseaux sociaux.

V. La sécurité des Résidents, des quartiers Nord-Ouest Valettois et Revestois de Tourris, est mise en danger (Le Revest Les Eaux) :

- Lors du blocage accidentel de la Départementale 446 et de la Route de Tourris, les automobilistes ont été déroutés par la voie de contournement unique passant par la Commune du Revest Les Eaux « Chemin du FIERAQUET - Les hauts de la Route de Tourris ».

Constat a été fait que certains Habitants n'ont pu rejoindre leurs résidences car Ledit chemin s'est avéré impraticable aux véhicules de type « urbain ».

- Que serait les conséquences si une intervention vitale de secours aux personnes ou aux biens s'imposait : SOS Médecin, Ambulances, Samu, Pompiers, véhicules de Police ?
- En cas de feu de forêt sur le secteur des Favières, la sécurité de tous les Résidents du quartier Nord-Ouest Valettois serait mise en danger. (Aucun échappatoire possible).

Demands:

- L'état de dégradation avancé, du Chemin « FIERAQUET » nécessite sa remise en état urgente. L'accès et la circulation routière doit être possible par tout temps.
- La circulation routière peut être interdite par des barrières. Leurs ouvertures peuvent être effectuées par la Police Municipale en cas de nécessités absolues.

Le Président

Cette question ne sera pas abordée. La raison est très simple, la Mairie du Revest Les Eaux ne s'est pas déplacée pour participer à notre réunion. Nous en prenons acte.

VI. Sécurité routière « Départementale 446 » (Métropole & La Valette Du Var) :

- La signalisation routière et le marquage au sol ne sont plus adaptés à la circulation sur la D446. (Demandé en AG 09/2018 et AG 06/2019)

Demande :

Redéfinition de la signalisation routière et peinture des marquages au sol sur l'ensemble de la D446.

Le Président

La demande de réfection des marquages horizontaux a été effectuée depuis pas mal d'année et rien ne se passe. La signalisation routière n'est plus adaptée à la circulation actuelle et nous demandons une reprise en totalité de ces tracés.

Mr Roux

Le marquage horizontal est de la compétence du Département et le vertical celui de la Métropole. Le marquage est à refaire.

Sécurité des randonneurs « Départementale 446 » (Métropole & La Valette du Var) :

- Le nombre de randonneurs étant en constante augmentation sur la D 446, la création d'une piste pédestre côté gauche de la chaussée, à partir du N° 1080 jusqu'au N° 1350 est indispensable afin d'assurer la sécurité des marcheurs.

Demande :

Création d'une piste pédestre sécurisée en revêtement stabilisé non bitumeux.

Mr Roux

Nous allons étudier avec la métropole la faisabilité et le cout. Voir la priorité des pistes piétonnières avec celle du centre aéré. La protection sera faite avec des bordures et le caniveau devra être busé.

VII. Sécurité des piétons « Route de Tourris » (Métropole & La Valette du Var) :

- La sécurité des piétons n'est pas assurée du N° 1970 « Centre aéré de Tourris Jean Gravand » jusqu'à l'arrêt de bus « Ancien Chemin de Tourris » situé au N° 2232.

(Évoquée en AG 06/2019).

Demande :

Création d'une piste pédestre sécurisée côté droit de la chaussée, en revêtement stabilisé non bitumeux.

- **Dégradation de la chaussée « Route de Tourris » (Métropole & La Valette du Var) :**

Suite aux travaux de remise en état du revêtement de la Route de Tourris, le bitume mis en surépaisseur canalise l'eau de pluie dans le chemin privée du N° 2090 Route de Tourris, entraînant une dégradation des bas-côtés et de la mise à jour de la canalisation d'eau potable.

Demande :

Aménagement des abords de la chaussée du N° 2090 Route de Tourris. (Cette opération peut être coordonnée avec la création d'une piste pédestre (cf. à la demande VIII)).

Ces deux demandes sont liées et seront effectuées en même temps.

Le Président

Des travaux sont à prévoir, la réfection de la chaussée et la réfection des écoulements des eaux pluviales au N° 2090 et le grattage des abords de la chaussée.

Les écoulements d'eau abiment les bas-côtés et font apparaître les canalisations d'eau potable. Ces écoulements sont liés avec la traversée de route au niveau du centre aéré. Ces eaux devront se jeter dans le collecteur situé au 1977 route de Tourris. Des travaux de tranchée et la pose de canalisations, entrepris par la métropole, sont à prévoir afin de finaliser les liaisons entre la route et la bouche d'écoulement vers les réservoirs des Frères de Plymouth.

Cette piste pédestre doit être faite en priorité.

Mr Roux

Les compétences sont du ressort de la Métropole, Les finances se font à bilan nul, toutes les communes ont les mêmes contraintes. Nous allons faire une étude et un chiffrage pour ces travaux.

Avec le président nous fixerons les priorités ainsi que les travaux nécessaires à la sécurité. Nous viendrons sur place afin d'évaluer l'ampleur et le coût de ces ouvrages.

VIII. Rond-point du « Cimetière de Tourris » (Métropole & La Valette du Var) :

- Ce rond-point est fortement dégradé, les bordures des ilots directionnels sont détruites par les véhicules de fort tonnage. Certains véhicules prennent le rond-point en sens inverse. Une végétation abondante et non taillée empiète sur la chaussée.

Demandes :

- Remise en état de la chaussée.
- Revoir la conception des terre-pleins du rond-point afin d'empêcher les véhicules de contourner et de détériorer les séparateurs de voies.
- Tailler périodiquement la végétation des bas-côtés.
- Réaménager la pastille centrale.

Le Président

Le Cil a demandé la réfection de l'ensemble du rond-point du cimetière car les véhicules peuvent couper directement par la voie de gauche et les terres pleins sont tous cassés par les poids-lourds.

Mr Roux

Les travaux pourront être menés dans la continuité de la piste pédestre du centre aéré jusqu'au 2090.

X. Sortie du N° 642 route de tourris

Mr Roux

La décision n'est pas prise mais techniquement quand on sort de cette impasse on ne voit pas la circulation sur la route. Le seul moyen est de mettre des feux intelligents identiques au feu de « Roberti ». Ces feux sont en priorité verte CD446 de jour, 30 secondes d'attente et passage en 15 Secondes de vert pour passer et de nuit 5 secondes pour attendre. Le chiffrage va être fait et il y aura 4 feux. 1 feu au N° 642 un autre au N° 601 et 2 feux sur la D446. Cela diminuera la vitesse des véhicules et surtout des poids-lourds.

La réalisation pourra se faire en fonction du budget 2023 et nous allons pousser la demande.

Le Président

Précisons que cet été, des buses ont été posées par la Métropole et que j'ai faites enlevées pour éviter un accident.

La mauvaise vision est aussi liée au stationnement de certains véhicules sur les zébras.

Le Cil est particulièrement attentif à l'avancement de ce projet de sécurité routière. Je vais mettre tout en œuvre afin que cela aboutisse.

XI Propreté du Coudon, surveillance et sécurisation (La Valette du Var) :

- Les dépôts sauvages sur les pentes du Coudon, classé « Natura 2000 » sont toujours d'actualités.

Malgré l'élan de solidarité « Opération Coudon Propre », la présence de gravats et de débris en tous genres sont toujours déposés. Certains pollueurs ont la mauvaise habitude de considérer la forêt comme une décharge publique.

Demande :

Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au carrefour de la Route du Fort Coudon, au niveau des N°1-7, afin de dissuader et de verbaliser les pollueurs.

XII Centre de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif « cimetière de Tourris » (Métropole & La Valette du Var) :

- Ce lieu de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif est une poubelle à ciel ouvert. Pollutions ophtalmique et visuelle. Certains riverains font preuve « d'incivisme persistant ». Des dépôts en tous genres jonchent la zone, malgré la proximité de la déchetterie communale.
- Le ramassage des containers semi-enterrés n'est plus adapté à la population grandissante du Secteur Nord-Ouest Valettois (Les Favières - Les 3 Chabertes).

Demands :

- Mise en place d'une caméra de « vidéo surveillance » au rond-point du cimetière de Tourris. Surveillance des incivilités et verbalisations des contrevenants (évoquée en AG 06/2019 et lors de l'opération de Cadre de Vie de 2019).
- Changement des têtes des containers (évoqué sur site en présence des Elus Valettois et du service technique Métropolitain).
- Prévoir une rotation de ramassage des containers adaptée aux nombres croissants d'habitations.

Ces deux demandes XI et XII sont liées et seront effectuées en même temps.

Mr Luciani

La première tranche de caméra est terminée. L'étude de la 2^{ème} tranche prévoit de mettre en place un dôme de caméras positionnés à l'entrée du Coudon ainsi qu'au Cimetière de tourris. La transmission des données est à l'étude.

Le Président

Le cimetière de tourris est une poubelle à ciel ouvert, c'est une désolation de voir un si grand incivisme.

La mairie a changé les têtes de certains containers. Ce nouveau système facilite l'ouverture et ralentie la fermeture des mécanismes.

Rappel, les poubelles ne sont pas adaptées aux enfants en bas âge.

Un Résident

Au niveau du cimetière des tags sont toujours présents depuis 1an, avez-vous l'intention de les enlevés ?
Pas de réponses.

Le Président

Nous allons terminer la réunion par une note positive,

J'ai demandé au réseau mistral la mise en place d'un arrêt bus au niveau du Coudon 1 et au cimetière de tourris.

La réalisation doit être effective d'ici quelques semaines.

Le dialogue est important utiliser « Allo monsieur le Maire ».

Un Résident

Demande de réfection du chemin de la vieille valette, l'entrée du chemin au-dessus à droite du N°100.

Mr Roux

Le Président et moi-même, nous irons évaluer sur place les travaux de goudronnage à faire.

- Le goudronnage de la tranchée Erdf du rond-point du Coudon.
- Le chemin de la Caladette.
- Le Chemin de la vielle Valette.

Fin de la réunion : 19H05

COMPTE RENDU FINANCIER**COMITE D'INTERET LOCAL
INTERCOMMUNAL des FAVIERES & LIEUX DITS ENVIRONNANTS****COMPTE DES RESULTATS au Jeudi 24 Février 2022**

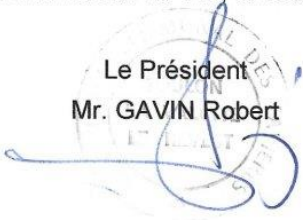
PRODUITS		
TRESORERIE au : Jeudi 31/12/2020	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
ACTIFS :	1 260,12 €	61,81 €
A) Total Trésorerie :	1 321,93 €	

PRODUITS Année 2021		
74 – Subvention	500	0
758 – Cotisations diverses: - Adhérents - Repas	340,14	45
7718 – Opérations de gestion: - Transferts Compte à Compte	550	0
RESSOURCES :	1 390,14 €	45
B) Total Produits :	1 435,14 €	

CHARGES		
CHARGES Année 2021	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
60225 - Achats : - matériels: informatique, de bureau	111,92 €	0,00 €
607: Achats Marchandises Diverses (pour festivités)	0,00 €	
6165: Primes d'assurance – Responsabilité civile	116,48 €	0,00 €
625 - Frais de manifestations : Mission – Reception – Déplacement	630,00 €	0,00 €
626 – Frais : Téléphone – Timbres - Site Web	39,44 €	0,00 €
627 – Service bancaire : Tenue de compte bancaire	97,74 €	0,00 €
671 – Charges financières: - Transferts Compte à Compte - Dons	550,00 €	0,00 €
CHARGES :	1 545,58 €	0,00 €
C) Total charges:	1 545,58 €	

TRESORERIE au : Jeudi 24 Février 2022	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
ACTIFS : A + B – C :	1 104,68 €	106,81 €
TOTAL ACTIFS :	1 211,49 €	

Lu & approuvé à la valette du Var, le Jeudi 24 Février 2022



Le Président
Mr. GAVIN Robert



Le Trésorier
Mr. SIMON Charles